



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

production

Question écrite n° 46389

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la mise en place d'une offre légale. Depuis longtemps, les salles de cinéma se sont engagées à raccourcir les délais de mise à disposition des oeuvres. La FNCF a renforcé son engagement en annonçant publiquement son souhait que ce délai soit compris entre 4 et 6 mois après la sortie du film en salle. Une réduction en-deçà de ce seuil diminuerait considérablement le nombre des entrées en salle. C'est pourquoi il aimerait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46389

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3419

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)